

Compte rendu du conseil d'école du Muguet du 17 mai 2016

Étaient présents :

M. Dupré — directeur

Mme Coatantiec, M. Baugé, M. Lefrançois— représentants de fédérations de parents d'élèves

Mme Levavasseur, excusée.

Un conseil extraordinaire permettant d'informer les parents de la mise en place du PPMS attentats au sein de l'école s'est tenu mardi 17 mai à 18h00 à l'école du Muguet. Les procédures à mettre en œuvre, ainsi que les réflexes à avoir en cas d'attaque par les personnels de l'école ont été présentés aux représentants de parents d'élèves.

En relation avec M. Halet, officier de prévention, l'équipe du Muguet a élaboré un PPMS attentats pour répondre à une éventuelle intrusion dans l'école.

Un exercice a eu lieu le 1^{er} avril 2016. Toutes les classes ont évacué et rejoint leur cachette en 1 minute 30 secondes. Tout s'est déroulé dans le calme et en silence. Les élèves avaient été informés par leur enseignant auparavant. Cet exercice n'a pas été présenté comme un jeu. Une note avait été communiquée aux parents afin que ces derniers soient informés et puissent recueillir la parole de leur enfant le soir.

En ce qui concerne le périscolaire, une concertation avec M. Coutinho, référent périscolaire, a été menée lors de l'élaboration du PPMS. Les mêmes cachettes seraient utilisées par l'équipe d'animation si l'agression se produisait sur le temps périscolaire.

Le vendredi 1^{er} avril après-midi, la consultation de sûreté composée de représentants de la mairie, Mme Levavasseur maire-adjoint à l'enseignement et M. Quetil responsable de la sécurité sur la commune, de la police, M. Halet et du directeur de l'école, M. Dupré, ont validé les cachettes et l'ensemble de l'exercice.

Pour ce qui concerne les parents, M. Dupré saluent à nouveau leur coopération au dispositif et leur respect des nouvelles règles. Il rappelle aussi que si un tel incident se produisait, comme pour une alerte de risques majeurs, ils ne doivent surtout pas téléphoner, ni se rendre à l'école afin de ne pas gêner l'intervention des forces de l'ordre et des secours. Ce sont les autorités qui les préviendraient du moment et du lieu où venir chercher leurs enfants.

Rédigé par le directeur